

## Modalités d'inscription

Les modalités de candidature à l'ICP varient selon le niveau d'étude et la formation choisie.

### Entrée en première année de licence

Les licences de l'ICP sont accessibles sur le portail national de pré-inscription [ParcoursSup](#). Elles peuvent ainsi accueillir sans différence les étudiants quelle que soit leur provenance géographique : Paris, Ile-de-France et régions.

[Parcoursup](#)

Quelle que soit votre académie d'origine, vous pouvez choisir l'ICP !

> [En savoir plus](#)

## Les étapes de candidature sont les suivantes :

1. Sélectionnez sur la plateforme la ou les licences pour lesquelles vous postulez
2. Si la licence est sélective, joindre les éléments de sélection demandés pour chaque formation (exemple : notes, lettre de motivation...). Les formations concernées sont :

- > Licence Sciences Sociales, parcours Sciences économiques et politique
- > Licence Histoire - parcours Histoire-Science Politique
- > Licence Information et Communication, parcours Humanités et diversité des langages



## Entrée en deuxième ou troisième année de licence

Des admissions en L2 et L3 peuvent être envisagées sur équivalence. Contactez la personne indiquée à droite de chaque fiche formation sur ce site.

# Entrée en Prépa, en Master ou en Doctorat

---

Les étapes d'inscription au cursus qui vous intéresse sont détaillées sur la fiche de présentation de la formation sous l'onglet *conditions d'admission*.

Vous y trouverez aussi le lien vers le portail de candidature en ligne, lorsque cette option existe.

## Contact

Secrétariat universitaire

Courriel

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi,

de 9h à 12h30 et 13h30 à 16h45

Mercredi, vendredi de 9h à 12h30

## À télécharger

- [Licence d'Etat - Annexe financière 2020 - 2021](#)
- [Pôle "prépas" - Annexe financière 2020 - 2021](#)
- [Mandat SEPA](#)
- [Règlement des frais d'inscription](#)

## Pensez-y

Pour chaque formation

consultez l'onglet *conditions d'admission*.

Vous y trouverez détaillées les étapes d'inscription à la formation qui vous intéresse.

## Droits d'inscription

Pour s'adapter aux possibilités de chacun les droits d'inscription sont progressifs.

Les 5 seuils proposés reposent sur le revenu brut fiscal du foyer (avis imposition 2017 revenus 2016)

---

Tranches    Moins de 4 parts    4 parts et plus

|   |                      |                       |
|---|----------------------|-----------------------|
| 1 | + de<br>80 000 €     | + de<br>120 000 €     |
| 2 | de 50 000 à 80 000 € | de 80 000 à 120 000 € |
| 3 | de 38 000 à 50 000 € | de 50 000 à 80 000 €  |
| 4 | de 20 000 à 38 000 € | de 38 000 à 50 000 €  |
| 5 | < à<br>20 000 €      | < à<br>38 000 €       |